

Bien-être animal



Abrégé des protocoles de mesures animales

Les protocoles de mesures animales comprennent des instructions détaillées pour l'évaluation des éléments suivants chez les bovins laitiers :

1. Cote d'état de chair
2. Évaluation des jarrets, des genoux et du cou
3. Mobilité : évaluation de la démarche ou évaluation en stalle

Le présent abrégé résume les protocoles d'évaluation.

Remarque : L'évaluateur doit satisfaire aux critères de compétence fixés par les Producteurs laitiers du Canada (PLC) et par l'organisation provinciale et doit avoir suivi la formation des PLC en évaluation des animaux.

Protocoles à la ferme

1. **Déterminer la taille de l'échantillon :** déterminer le nombre d'animaux à évaluer en consultant le Tableau 1 et en suivant les étapes suivantes :
 - a) choisir la taille de troupeau la plus proche du nombre d'animaux qui composent le troupeau laitier à évaluer (vaches en lactation seulement) en arrondissant au nombre le plus près.
 - b) trouver la taille de l'échantillon correspondant selon la fréquence de l'évaluation des bovins associée à la ferme (24 mois ou 12 mois).

N'oubliez pas : Il faut observer des pratiques de biosécurité rigoureuses. Porter des combinaisons propres pour chaque ferme et désinfecter les bottes avant et après chaque ferme. Dans les fermes en stabulation entravée, il serait sage de désinfecter vos bottes une fois l'évaluation de la mobilité terminée, mais avant d'évaluer les genoux et le cou, si vous devez vous placer dans le couloir d'alimentation pour procéder à ces mesures animales.

Remarque : L'évaluation des bovins doit être exécutée tous les 2 ans, dans les 24 mois précédant la date anniversaire d'accréditation de la ferme (c.-à-d. la date d'échéance de la validation ou de l'autodéclaration proAction). Si les résultats d'un troupeau sont faibles, la fréquence augmentera pour passer aux 12 mois.

Tableau 1 – Grille de calcul de la taille de l'échantillon

Nombre moyen d'animaux dans le troupeau laitier (en lactation)	Taille de l'échantillon pour une fréquence de 24 mois		Taille de l'échantillon pour une fréquence de 12 mois	
	Taille de l'échantillon : nombre minimum de bovins dans l'évaluation	Environ tous les _____ animaux	Taille de l'échantillon : nombre minimum de bovins dans l'évaluation	Environ tous les _____ animaux
≤ 20	14	Tous à tous les 2	19	Presque tous les animaux
30	18	2	28	Tous à tous les 2
40	21	2	36	Tous à tous les 2
50	23	2	44	Tous à tous les 2
70	27	3	59	Tous à tous les 2
90	29	3	73	Tous à tous les 2
100	30	3	80	Tous à tous les 2
150	33	5	108	Tous à tous les 2
250	37	7	152	2
350	38	9	183	2
450	39	12	207	2
550	40	14	226	2 à 3
700	40	18	248	3
1 000	5 %	20	278	4
2 000	5 %	20	322	6
3 000	5 %	20	341	9
4 000	5 %	20	351	11
5 000	5 %	20	357	14

***Remarque :** Les tailles d'échantillon pour la fréquence de 24 mois sont calculées sur la base d'un niveau de confiance de 95 % et d'une marge d'erreur de 15, sauf pour les troupeaux de plus de 1 000 animaux. Les tailles d'échantillon pour la fréquence de 12 mois sont calculées sur la base d'un niveau de confiance de 95 % et d'une marge d'erreur de 5 pour toutes les tailles de troupeaux.

2. Sélectionner l'échantillon du troupeau

a) Règles générales :

- Sélectionner des vaches en lactation seulement.
- Les vaches à évaluer doivent être choisies au hasard.

- L'ensemble des mesures doivent être évaluées chez tous les animaux composant l'échantillon le même jour.
- Si les animaux sont répartis dans différents enclos, il faut choisir la même proportion d'un enclos à l'autre.

Par exemple :

$$\frac{\# \text{ de vaches par enclos} \times \text{taille de l'échantillon}}{\text{taille totale du troupeau}} = \# \text{ de vaches à évaluer par enclos}$$

- Il ne faut pas inclure les animaux à l'infirmerie puisque le producteur a déjà pris des mesures correctives pour soigner ces animaux. Avant de commencer l'évaluation dans une ferme à stabulation entravée, demander au producteur s'il a une infirmerie ou si les animaux malades demeurent dans leur stalle. Si les animaux malades demeurent dans leur stalle, demander au producteur quels animaux sont considérés être « malades » afin de pouvoir déterminer quels animaux exclure de l'évaluation (c.-à-d. l'équivalent des animaux qui seraient à l'infirmerie dans une étable à stabulation libre). Consigner le nombre d'animaux malades à l'infirmerie ou le nombre d'animaux exclus de l'évaluation.

b) Protocoles spécifiques pour les étables à logettes et autres modes de stabulation libre :

- S'efforcer de déplacer les vaches calmement et en douceur.
- Méthodes recommandées par ordre de préférence :
 - i. Durant la traite ou en faisant passer les animaux dans la salle de traite entre les traites et en les faisant ensuite défiler dans l'allée de retour. Choisir les animaux conformément à la 3^e ou 5^e colonne du Tableau 1.
 - ii. Après la traite, avec les vaches maintenues dans un cornadis pour ensuite les faire défiler. Choisir les animaux conformément à la 3^e ou 5^e colonne du Tableau 1.
 - iii. Entre les traites, avec les vaches rassemblées à une extrémité de l'enclos pour ensuite les faire défiler. Choisir les animaux conformément à la 3^e ou 5^e colonne du Tableau 1. Cette méthode n'est pas idéale car elle perturbe le groupe d'animaux tout au long du processus et risque d'amener les animaux à se bousculer et à glisser.
 - iv. Entre les traites dans les logettes libres / les étables à litière accumulée, chercher les numéros d'identification précis des vaches à évaluer. Utiliser une façon de générer des numéros aléatoires pour sélectionner les numéros d'identification d'animaux précis.

c) Protocoles spécifiques pour les étables en stabulation entravée :

- Avant d'entrer dans l'étable, décider par quelle vache vous allez débiter afin que la sélection demeure aléatoire. Par exemple, décider si vous allez débiter par la première, la deuxième ou la troisième stalle du côté gauche avant d'entrer dans l'étable.
- À partir de la première vache choisie, poursuivre votre chemin et choisir les vaches conformément à la 3^e ou 5^e colonne du Tableau 1.

3. Évaluer les animaux

- a) Évaluer les animaux composant l'échantillon conformément aux protocoles définis dans les guides d'évaluation en bref de l'état de chair, de l'évaluation des jarrets, des genoux et du cou, de la mobilité (évaluation de la démarche) et de la mobilité (évaluation de la boiterie en stalle). Les animaux reçoivent la note « acceptable » ou « requiert des mesures correctives » pour toutes les mesures animales, à l'exception de la démarche pour laquelle on utilise un système de notation en 3 points : « acceptable », « à surveiller » ou « requiert des mesures correctives ».

- b) Animaux sales : si une proportion inférieure à 20 % de l'échantillon est trop sale pour en permettre l'évaluation, remplacer les sujets trop sales par d'autres vaches. Si une proportion supérieure à 20 % de l'échantillon est trop sale pour en permettre l'évaluation, il sera impossible de procéder à une évaluation fidèle de ce paramètre. Il faut alors octroyer la note R (requiert des mesures correctives) pour le paramètre évalué (c.-à-jarrets/genoux) et indiquer que les animaux sont trop sales pour être évalués.

4. Consigner les résultats

Consigner les résultats de l'évaluation dans les formulaires prévus à cet effet, y compris les résultats préliminaires. Pour l'évaluation des jarrets, la note octroyée est R dès qu'un seul jarret reçoit la note R. Il en va de même pour l'évaluation des genoux.

5. Générer des rapports comparatifs

Le Tableau 2 illustre les cibles pour les mesures animales et les seuils des zones, qui ont été déterminés sur la base des résultats de la première ronde d'évaluations des bovins, réalisée à l'échelle du Canada. La zone verte, la zone jaune et les deux zones rouges représentent les résultats supérieurs, intermédiaires et inférieurs, et les seuils des zones sont ajustés aux fins de simplicité.

Zone verte = Satisfait à la cible « Excellent ». Le vert signifie un bon résultat.

Zone jaune = Attention, un plan de mesures correctives est recommandé.

Zone rouge = Plan de mesures correctives requis. La ferme doit documenter un plan de mesures correctives, en collaboration avec un professionnel laitier, et l'instaurer afin de s'améliorer.

Zone rouge foncé = Plan de mesures correctives requis et hausse de la fréquence des évaluations des bovins requise (c.-à-d. que la prochaine évaluation des bovins doit avoir lieu dans 12 mois avec un nombre plus élevé de bovins évalués). La ferme doit documenter un plan de mesures correctives, en collaboration avec un professionnel laitier, et l'instaurer afin de s'améliorer.

Tableau 2 : Valeurs cibles et limites des zones des mesures axées sur les animaux

Mesure	Zones			
	Vert Satisfait à la cible « Excellent »	Jaune Plan de mesures correctives recommandé	Rouge Plan de mesures correctives requis	Rouge foncé Plan de mesures correctives et hausse de la fréquence des évaluations des bovins requis**
Cote d'état de chair	≥ 95 %*	80 % à < 95 %	60 % à < 80 %	< 60 %
Évaluation des jarrets	≥ 90 %	75 % à < 90 %	60 % à < 75 %	< 60 %
Évaluation des genoux	≥ 90 %	75 % à < 90 %	60 % à < 75 %	< 60 %
Évaluation du cou	≥ 90 %	75 % à < 90 %	60 % à < 75 %	< 60 %
Mobilité	≥ 90 %	75 % à < 90 %	60 % à < 75 %	< 60 %

*Pourcentage d'animaux de l'échantillon ayant obtenu une note Acceptable

**La prochaine évaluation des bovins doit avoir lieu dans 12 mois avec une plus grande taille de l'échantillon